



## **Au conseil intercommunal de l'ASIPE**

### **Préavis No 4/2026**

Rapport de la commission des finances sur le  
Préavis 4/2026 – Comptes 2025 et rapport de gestion

---

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances est composée de :

- Mme Mireille Gentil
- Mme Dominique Gilliand
- Mme Sophie Oguey
- Mme Sandra Savary
- M. François Vessaz (président-rapporteur).

La commission a reçu les divers documents en date du 20 mars 2026. Une rencontre entre la commission et une délégation du Codir a eu lieu en date du 24 mars. La commission s'est réunie une seconde fois en date du 22 avril afin de finaliser le rapport.

Le présent rapport se base sur les éléments suivants : préavis 4/2026, comptes et bilan 2025, tableaux de bouclements ainsi que le rapport de la société fiduciaire FIDUCONSULT daté du 19 mars 2026.

## 1. Considérations générales

Les comptes 2025 présentent un dépassement de 6.8% par rapport au budget approuvé, ainsi qu'au crédit complémentaire (préavis 10/2025) approuvé en décembre 2025.

|                                          |               |
|------------------------------------------|---------------|
| Budget 2025 approuvé (avec amendements)  | 12'546'500.51 |
| Crédit complémentaire approuvé (10/2025) | 345'298.00    |
| Montant total approuvé                   | 12'891'798.51 |
| Comptes 2025 effectifs                   | 13'774'254.79 |
| Dépassement                              | 882'456.28    |

Le dépassement du budget a principalement trois causes :

- Les salaires dans les UAPE. Ce point ayant fait l'objet d'un crédit complémentaire et ayant été déjà analysé dans le préavis 10/2025, le rapport de la société PeakAdvisory, et le rapport de la Cofin sur le préavis 10/2025, il ne sera pas plus détaillé dans ce rapport. D'autant plus, qu'en tenant compte du crédit complémentaire accordé, le poste 2180 « Accueil de jour », présente un dépassement de 30'947 sur 3'177'420, soit 1%.
- Les transports d'élèves (comptes 2191) pour plus de 700'000 CHF.
- Les camps scolaires (comptes 2193) pour environ 150'000 CHF.

## 2. Transports

Le compte 2191.00.3130.0100 présente un dépassement de 609'792.50 et le compte 2191.00.3130.0200, un dépassement de 105'164.20. Ces deux dépassements sont largement supérieurs aux 50'000 autorisés au Codir, et n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un crédit complémentaire en décembre 2025, alors que la situation de dépassement pouvait déjà être identifiée dans les comptes à la fin de l'été 2025.

**Question N° 1 :** Pourquoi ces deux comptes de transport n'ont pas fait l'objet d'un crédit complémentaire en décembre 2025 ?

La principale cause identifiée pour ces dépassements n'est pas une augmentation des élèves ou des coûts, mais une sous-évaluation conséquente du budget 2025. Le point 5 du préavis, en page 8, présente ce point en détail. Le poste des transports dans le budget 2026 ayant un montant de 2'133'600, cette sous-évaluation du budget 2025 a donc été corrigée pour l'avenir.

## 3. Camps scolaires

Le budget 2025 pour les camps scolaires étaient faux puisque celui-ci contenait les divers revenus (2193.XX.4260.XXXX et 2193.XX.4611.XXXX), mais que les charges n'étaient pas complètes dans les postes 2193.XX.3171.0000. En effet, celles-ci ne comprenaient que la part

des charges des camps financées par les revenus (participation des parents et subsides). La cause de l'augmentation n'est pas due à une augmentation des élèves ou des coûts des camps, mais à une erreur menant à une sous-estimation du budget 2025. Cela a déjà été corrigé dans le budget 2026.

#### **4. Conclusions**

Les dépassements rencontrés par rapport au budget et au crédit complémentaire accordés, sont principalement dus à des postes mal estimés lors de l'établissement du budget 2025. La commission des finances réitère ainsi son vœu d'une plus grande rigueur dans le cadre de l'établissement du budget de l'ASIPE.

La commission remercie les membres du CODIR et de l'administration pour leur travail dans le cadre du bouclage des comptes 2025.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 4/2026 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

**Article 1** d'approuver les comptes 2025 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

**Article 2** de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission des finances :

Dominique Gilliand

Sandra Savary

Sophie Oguey

Mireille Gentil

François Vessaz (président-rapporteur)